

Convention FIF PL 2016

La formation professionnelle continue à l'heure de la révolution numérique

Sommaire

Ouverture de la Convention 2016	2
Retour sur l'activité du FIF PL en 2015	3
Focus sur un point d'actualité : l'extension du CPF aux professionnels libéraux et retour d'expérience de l'application du CPF	7
Table ronde : La gestion des compétences professionnelles à l'heure de la révolution numérique	9
Clôture de la Convention 2015	13

Ouverture de la Convention 2016

Stéphane FANTUZ, Président du FIF PL

Créé à l'initiative de l'UNAPL, le FIF PL existe depuis plus de 20 ans, et vise à favoriser la prise en charge de la formation continue des professionnels libéraux. Il permet à toutes les organisations professionnelles de travailler en autonomie et de façon spécifique sur les modalités de prise en charge de ces formations, tout en organisant la solidarité entre toutes les professions. En 2015, 130 000 professionnels ont ainsi bénéficié d'une prise en charge par le FIF PL.

Le FIF PL doit éviter deux écueils. D'une part, tout excédent de ressources qui devrait être reversé au Trésor public. A l'inverse, des prises en charges de formations déraisonnables mettraient en péril l'équilibre financier de notre Fonds. Aussi veillons-nous à mettre en œuvre une gestion responsable, en restant vigilants au coût des formations que nous contribuons à financer.

Cette Convention se veut axée sur l'enjeu numérique. Le FIF PL est déjà entré dans cette ère numérique, *via* notamment la mise en place la GED (Gestion Electronique des Données).

Retour sur l'activité du FIF PL en 2015

Intervenants :

- *Philippe DENRY, Secrétaire Général du FIF PL*
- *Julie QUACH, Directrice de l'Exploitation*

Sylvie FONTLUPT

L'année 2015 a été marquée par la poursuite de l'augmentation du nombre de professionnels libéraux pris en charge. Comment fonctionne la gouvernance au sein du FIF PL, et comment le budget est-il élaboré ?

Philippe DENRY

Le budget du FIF PL est établi sur la base d'un suivi des engagements des différentes sections, réalisé par les services d'exploitation. Nous pouvons ainsi apprécier les évolutions de tendance des consommations, et anticiper les projections sur l'exercice en cours. Ainsi, dès juin 2015, nous avons dû anticiper une réduction des dépenses afin d'éviter un déficit en fin d'exercice.

Pour l'exercice N+1, les quatre sections formulent des propositions qui sont examinées par le Bureau. Celui-ci tente ensuite établit une proposition commune, élaborée à partir des projections basées sur les tendances de consommation de l'année écoulée. Cette proposition commune de budget N+1 est soumise au vote du Conseil de Gestion début décembre.

Sylvie FONTLUPT

Quels ont été les temps forts de l'activité du FIF PL en 2015 ?

Philippe DENRY

En 2015, le montant des engagements des fonds formation du FIF PL a été de 51,6 millions d'euros, à rapporter à un budget global de 58 millions d'euros. Le budget a donc été maîtrisé.

En 2015, le nombre de professionnels libéraux pris en charge a augmenté. 2,7 millions d'heures de formation ont été financées avec une aide du FIF PL, correspondant à 129 445 professionnels libéraux (+2,09 % par rapport à 2014), dont environ 50 000 en dans la section Santé, 35 000 dans la section Techniques et 30 000 dans la section Juridique. Au total, 101 747 dossiers ont été financés par le FIF PL.

En 2015, le niveau des engagements a été maintenu au plus près de celui de la collecte.

La section Cadre de vie a représenté un engagement de 3,9 millions d'euros en 2015, correspondant à 250 types de formations différentes, près de 500 000 heures de formation (notamment de DAO/CAO) et 8 533 stagiaires (+5,4 %).

La section Juridique a affiché des engagements globaux de 7,7 millions d'euros, répartis sur une soixantaine de thématiques de formation différentes. 264 000 heures de formation ont été financées, au bénéfice de 29 950 professionnels – soit un niveau stable par rapport en 2014.

La section Santé a totalisé 20,3 millions d'euros d'engagements, pour plus de 300 thématiques de formations différentes. 50 346 professionnels de santé libéraux ont été formés, pour 766 436 heures. Là encore, le volume de dossiers est resté stable par rapport à 2014.

Enfin, la section Technique a engagé 18 millions d'euros en 2015, marquant une progression de 6,5 % du nombre de professionnels formés, au nombre de 34 739, et ayant bénéficié de 911 101 heures de formation.

S'agissant des fonds spécifiques, nous constatons une forte demande sur les formations de longue durée, qui ont représenté 3 millions d'euros d'engagements. Par ordre décroissant, nous retrouvons ensuite le bilan de compétences, les formations de conversion, l'aide à l'installation et à la création d'entreprise, et la VAE.

Sylvie FONTLUPT

Un réajustement s'est opéré en cours d'année. Comment le risque de dépassement du budget a-t-il eu lieu, et quels outils avez-vous utilisé pour cet ajustement ?

Philippe DENRY

Le suivi mensuel des consommations par section et par profession nous permet de disposer d'un tableau de bord précis, aux projections fiables à compter des mois d'avril ou mai. Pour 2016, nous pouvons déjà annoncer que nous serons conformes aux prévisions de consommation inscrites au budget.

Sylvie FONTLUPT

Finalement, est-ce si important de « rester dans les clous » ?

Philippe DENRY

Nous avons dépassé notre budget en 2014, et avons dû résorber le déficit à hauteur de 10 millions d'euros sur les fonds propres du FIF PL. Or nous ne pourrions pas puiser indéfiniment dans nos réserves. Les outils de pilotage du FIF PL permettent d'éviter les ruptures de prise en charge des dossiers en fin d'exercice au motif que tous les budgets auraient été engagés. Si nous ne gérons pas de façon rigoureuse, les professionnels et nos tutelles pourraient légitimement mettre en cause la pertinence de notre pilotage.

Sylvie FONTLUPT

Quels outils avez-vous mobilisé pour surmonter cette période et éviter la rupture de prise en charge ?

Philippe DENRY

Nous avons utilisé tous les outils statistiques internes, afin de réaliser de nombreuses projections, et grâce à des outils de management relativement souples. Différents scénarios ont été testés, en jouant sur le montant de prise en charge, du nombre d'heures, sur le plafonnement, etc. L'objectif a été de mettre en place un dispositif le moins pénalisant pour les professionnels libéraux, et garantissant une prise en charge jusqu'à la fin de l'année.

Sylvie FONTLUPT

Quels sont les critères de prise en charge qui ont finalement été ajustés ?

Philippe DENRY

A compter de juin 2015, nous avons modifié la prise en charge individuelle des fonds de formation des professions libérales. A l'inverse, nous n'avons pas changé les critères des fonds spécifiques, qui fonctionnent de toute façon en enveloppe fermée, et prévoyaient déjà des plafonnements.

Sylvie FONTLUPT

Cette période a été complexe, mais la gouvernance du FIF PL permet une certaine modulation dans son pilotage.

Stéphane FANTUZ

Nous avons créé en 20 ans un outil extraordinaire, qui permet d'organiser la solidarité entre professions, mais aussi des prises en charge tenant compte de leurs spécificités. Fondamentalement, nous n'avons pas de problème à dépenser ponctuellement plus que notre budget, s'il en va de l'intérêt des professionnels libéraux, et dès lors que cela ne met pas en péril la pérennité de notre outil. Mais il faut savoir, lorsque c'est nécessaire aussi, prendre nos responsabilités.

Sylvie FONTLUPT

Comment s'opère le contrôle de la gestion par les tutelles ?

Philippe DENRY

C'est un point important. Le FIF PL travaille dans la plus grande transparence. Le Conseil de Gestion, organe souverain et décisionnaire, a une vision totale sur les différents fonds. Il vote le budget prévisionnel, les critères et le budget réalisé. Le Contrôle interne nous permet de nous assurer que les formations sont conformes. Le cabinet d'expertise comptable, appuyé par un commissaire aux comptes, certifie les comptes. Enfin, nos tutelles reçoivent nos comptes et états financiers. Notre souplesse de fonctionnement appréciable demeure donc tout à fait encadrée et contrôlée.

Sylvie FONTLUPT

Julie QUACH, en cinq ans, le nombre total de dossiers traités par le FIF PL a augmenté de 46 %. Les équipes salariées du FIF PL auraient-elles pu absorber une telle croissance sans prendre le virage numérique ?

Julie QUACH

Non. Elle a été permise par une démarche de dématérialisation ayant notamment conduit au développement de la GED. Ce passage à l'ère numérique était indispensable pour optimiser et fluidifier le traitement des dossiers. Cet outil, ou encore la possibilité de tenir à distance les commissions professionnelles, ont permis de réduire les délais de traitement.

Sylvie FONTLUPT

Aujourd'hui, quel est le temps moyen de traitement d'une demande ?

Julie QUACH

Cela dépend des professions, ou encore d'éventuelles délégations d'engagement. Toutefois, nous pouvons nous prévaloir d'un délai de traitement moyen de l'ordre d'un mois, contre deux voire trois mois avant la démarche de dématérialisation.

Sylvie FONTLUPT

Les professionnels libéraux avaient fait part de certaines craintes lors de cette évolution numérique. Ont-elles été vérifiées ?

Julie QUACH

Cette transition numérique s'est bien déroulée. Lors du lancement de la GED, nous continuions de recevoir 60 dossiers papier par jour. Aujourd'hui, nous n'en recevons plus aucun.

Sylvie FONTLUPT

Cette évolution a également eu une incidence sur vos conditions de travail.

Julie QUACH

Avant la révolution digitale, nous consacrons seulement 40 % de notre temps au traitement des dossiers. Aujourd'hui, nous y passons 75 %, grâce par exemple à la disparition de tâches liées à la création de nouveaux adhérents, désormais automatique.

Cette révolution digitale a permis d'absorber la forte croissance du nombre de dossiers traités, tout en maintenant nos effectifs à 50 salariés.

Sylvie FONTLUPT

Les collaborateurs du FIF PL ont-ils eux-mêmes bénéficié de plans de formation ?

Julie QUACH

Bien entendu. Chaque année, nous incitons nos collaborateurs à monter en compétences. Les responsables ont notamment accepté de se former en management.

Sylvie FONTLUPT

Quelles sont les prochaines étapes de la dématérialisation pour le FIF PL ?

Julie QUACH

Aujourd'hui, cette dématérialisation est presque totale. Notre souhait est cependant d'aller encore plus loin, en l'étendant aux demandes de prises en charge collectives. De même, nous ambitionnons de numériser le processus de traitement des appels d'offres de certaines professions de la section Santé.

Stéphane FANTUZ

Cette digitalisation du FIF PL est l'aboutissement de quatre à cinq années de travail, qui a supposé de former nos équipes à de nouvelles façons de travailler.

Bernard DUCHAUSSOY, Président de la section Santé

La section Santé organisera son séminaire dans un mois, qui s'attachera notamment à l'évocation de l'uniformisation et de la numérisation des appels à candidatures.

Philippe DENRY

Il est important de rappeler que la tutelle n'a jamais lancé la moindre alerte sur la gestion du FIF PL, qui n'a jamais été contraint à procéder à une rupture de prise en charge de la formation des professionnels libéraux.

Focus sur un point d'actualité : l'extension du CPF aux professionnels libéraux et retour d'expérience de l'application du CPF

Intervenants :

- *Philippe GAERTNER, Président d'ACTALIANS, Vice-Président délégué de l'UNAPL aux professions de Santé*
- *Patrick GUEBELS, administrateur du FIF PL*

Philippe GAERTNER

ACTALIANS et le FIF PL sont en quelque sorte cousins germains dans la famille UNAPL, si ce n'est que le premier s'adresse aux 686 000 salariés relevant de son périmètre. ACTALIANS réalise aujourd'hui 180 millions d'euros d'engagements, représentant 306 000 départs en formation. Ainsi, près d'un salarié sur deux dans nos entreprises part en formation chaque année. 5700 contrats de professionnalisation ont également été financés, outre 1234 dossiers de CPF.

Le CPF est un nouveau dispositif qui se substitue au DIF et introduit un compteur d'heures universel pour tous les actifs, professionnels libéraux inclus, à travers un portail administré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce compteur est alimenté de 24 heures par an pour un salarié à temps plein, avec un plafonnement à 120 heures, puis à raison de 12 heures par an jusqu'à 150 heures. L'accès à ce compte peut être multiple, et ne nécessite pas l'accord de l'employeur. Le CPF permet de suivre des formations diplômantes ou certifiantes identifiées sur une liste interprofessionnelle ou une liste de branche.

En 2015, 11 des 19 branches qui relèvent du périmètre d'ACTALIANS ont déposé leurs listes de formations. La collecte au titre du CPF a représenté l'équivalent de 23 millions d'euros, sachant qu'ACTALIANS dédie trois personnes à temps plein au pilotage de ce dispositif.

25 % des dossiers ont concerné des entreprises de moins de 10 salariés, et 85 des stagiaires étaient des femmes. Les formations d'anglais (TOEIC et BULATS) ont quasiment représenté la moitié des dossiers, tandis que les accompagnements VAE représentent également un dossier sur cinq. La branche de l'Hospitalisation privée représente une importante prédominante. Le coût moyen d'une formation au titre du CPF est de 5660 euros, pour 336 heures.

A l'issue du processus législatif en cours, il serait possible de mobiliser son CPF lors d'un passage du statut de salarié à celui d'indépendant, grâce à une prise en charge des demandes de formation par l'OPCA d'origine. Les libéraux doivent se positionner sur ce principe, qui a un coût, et pourrait se traduire par une augmentation de la cotisation.

Patrick GUEBELS

Le Compte Personnel d'Activité (CPA) annoncé en avril 2015 par le Président de la République doit être créé au 1^{er} janvier 2017. Il est inscrit dans la loi relative au Dialogue social et à l'Emploi du 17 août 2015. France Stratégies en a jeté les principales bases.

Ce CPA formerait une sorte de « coffre-fort » de droits, facilement accessible et mobilisable, en toute autonomie. A l'appui de ce compte, chaque personne pourrait bénéficier d'un accompagnement numérique ou direct. Ses objectifs sont notamment de :

- informer la totalité des actifs sur leurs droits sociaux ;
- garantir leur continuité tout au long du parcours professionnel ;
- assurer une égalité de traitement entre actifs ;
- décloisonner la protection sociale entre statuts ;
- donner un statut unique aux travailleurs ;
- simplifier le système de protection d'emploi et les politiques d'emploi et de formation.

Le CPA attache les droits à la personne, et non plus au contrat ou au statut. Il se destine à tout actif d'au moins 16 ans, qui doit pouvoir envisager les changements voulus ou non voulus tout au long de sa vie tout en conservant ses droits. Autrement dit, l'enjeu est de transformer la protection sociale afin de protéger les personnes indépendamment de leur statut, ou de la taille de leur entreprise.

Lorsque les droits existeront, encore faudra-t-il les connaître. A terme, le CPF aura vocation à intégrer le CPA. S'il peut paraître utopique, celui-ci forme l'aboutissement d'un cheminement logique. Concrètement, le CPA fonctionnera sur l'acquisition et l'utilisation de points, offrant des droits extrêmement variés et à faire valoir en toute autonomie. Pour ma part, je souhaite que cette évolution sociale importante réussisse.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Patrick ROUX, Président de la FNEP

Je ne ferai pas une lecture aussi enthousiaste de ce texte, qui comprend également le compte personnel de pénibilité, véritable usine à gaz, et ne précise pas les modalités de financement de ce nouveau dispositif. A ce jour, ces droits ne sont pas gagés, et demeurent virtuels.

Patrick GUEBELS

Le CPA reste à créer. France Stratégies a pour l'instant émis des vœux pieux, qui impliqueront encore de nombreux arbitrages. Rien ne garantit que les prochains gouvernements déploieront cet outil.

Philippe GAERTNER

Nous devons nous poser des questions. Fondamentalement, souhaitons-nous, en tant que professionnels libéraux, faire partie de ces dispositifs ? Vont-ils se faire au détriment des moyens accordés à d'autres financements ? Devons-nous être les seuls à ne pas bénéficier de ces nouveaux outils ?

Stéphane FANTUZ

Le CPF des salariés a semble-t-il connu des difficultés lors de sa mise en route, notamment dans l'identification des thèmes de formation. Quelles recommandations formulerez-vous sur le sujet ?

Philippe GAERTNER

Il revient à chaque branche de repérer les domaines de certification susceptibles de mobiliser le CPF. Pour les professionnels libéraux, il convient de procéder de la même façon, en menant une réflexion sur les formations certifiantes ou qualifiantes.

Bruno DARET, Directeur de l'IPTIC

Le secteur de la formation professionnelle connaît régulièrement des évolutions législatives majeures. Les pouvoirs publics ont voulu orienter les fonds de la formation professionnelle vers un public prioritaire, à savoir les demandeurs d'emploi.

S'agissant du CPF, on constate aujourd'hui des chiffres inférieurs à ceux du DIF, dont l'échec était pourtant unanimement reconnu. Ce faible engouement s'explique par le fait que les formations proposées sont essentiellement diplômantes, et représentent donc des parcours de 500 à 600 heures de formation. Par conséquent, une réflexion doit être menée de façon urgente sur l'élargissement des formations éligibles au CPF.

Philippe GAERTNER

Je souscris au constat. Toutefois, en tant qu'OCPA multiprofessionnel, nous ne sommes pas en charge du pilotage de ces listes de formations éligibles, qui sont décidées au niveau des branches.

Patrick GUEBELS

Dans le projet de CPA, le bénéficiaire pourra choisir ses formations en toute autonomie, et selon ses besoins, dès lors qu'il dispose des points nécessaires.

Jacques FAUBERT

Il faut construire le cadre du CPA, sans attendre qu'il nous soit imposé. Par ailleurs, je rejoins Philippe GAERTNER sur l'importance de la transférabilité des droits d'un statut à l'autre.

Table ronde : La gestion des compétences professionnelles à l'heure de la révolution numérique

Intervenants :

- *Stéphane FANTUZ, Président du FIF PL*
- *Serge GARRIGOU, Président de la Commission numérique de l'UNAPL*
- *Judith HERZOG, Rapporteur au Conseil National du Numérique*

Sylvie FONTLUPT

J'invite Serge GARRIGOU à nous proposer un état des lieux sur l'évolution numérique des professions libérales.

Serge GARRIGOU

La Commission numérique de l'UNAPL démontre l'intérêt des professions libérales pour le numérique, qui constituait de toute façon une évolution inévitable. Je m'attache au concept de « culture numérique », qui suppose d'*utiliser*, *comprendre* et *créer* avec le numérique.

Les professionnels libéraux peuvent souffrir d'un certain handicap vis-à-vis du numérique, dans la mesure où ces professions situent souvent leur raison d'être dans la relation humaine, qui n'est pas toujours facilement transposable dans l'ère numérique. Toutefois, l'appétence de ces mêmes professionnels libéraux pour le numérique peut être très grande.

Les enjeux liés au numérique sont multiples : modification de l'offre de services, réponse aux évolutions technologiques, évolution des usages relatifs à la formation, à la gestion, etc. La maîtrise ergonomique de ces outils nécessite des efforts de formation, qui ne sont pas insurmontables. La digitalisation soulève également des enjeux en termes de

communication, largement encadrée s'agissant au regard de la déontologie de certaines professions, par exemple dans le secteur de la santé.

En tant que géomètre expert, notre Ordre a opportunément mis en place un portail permettant d'archiver automatiquement nos procès-verbaux de bornage. Cette évolution fondamentale pour notre métier a été permise par les nouveaux outils digitaux.

Enfin, pour tout professionnel, le numérique vient optimiser les échanges avec le monde extérieur à l'entreprise.

Aujourd'hui, les professionnels ont fait les efforts nécessaires. Les organisations professionnelles sont également en train de suivre ce courant numérique. De nombreux professionnels libéraux ont déjà mis à profit les bases de données numériques mobilisables dans le cadre de leur formation professionnelle.

Sylvie FONTLUPT

Judith HERZOG, pouvez-vous présenter le Conseil National du Numérique ?

Judith HERZOG

Je suis Rapporteur au Secrétariat Général du Conseil National du Numérique, qui fait l'interface entre le législateur et les écosystèmes numériques dans toute leur diversité. Nous travaillons sur un certain nombre de sujets (santé, éducation, enseignement supérieur, etc.), dans une logique transversale et pluridisciplinaire.

Le rapport remis par le Conseil National du Numérique à Myriam El Khomri répondait aux préoccupations suscitées par l'« überisation ». Son parti-pris était de ne pas trancher la question sur la nécessité de créer un statut salarié, en intégrant et revendiquant le caractère incertain des évolutions à venir.

La modification des chaînes de valeur en cours n'est pas stabilisée, et crée une injonction à l'agilité. Ce rapport a tenté d'apporter un certain nombre de préconisations dans ce contexte incertain. Ainsi, nous avons relevé une certaine injonction contradictoire sur la formation professionnelle. Les personnes doivent évoluer, mais où, comment, avec quelles garanties ? La formation professionnelle ne peut pas tenir à distance le renouvellement technologique. Nous avons donc proposé de donner davantage la parole aux principaux intéressés, à savoir les bénéficiaires de ces formations, qui sont pourtant les mieux placés pour connaître leurs besoins, et doivent donc être leurs premiers prescripteurs. Le CPF permet de bénéficier de formations fléchées, or celles-ci ne répondent pas toujours aux besoins des salariés.

Peut-on se reposer sur les organismes de formation pour assurer des formations d'adaptation au poste de travail, et ayant des conséquences sur le positionnement dans la chaîne de valeur ? Il va falloir créer des relations avec les espaces où se discutent le montage de ces formations et les évolutions de carrière.

Sylvie FONTLUPT

Autrement dit, remettez-vous en question tous les dispositifs des organismes agréés de formation ?

Judith HERZOG

L'impossibilité d'avoir accès à un retour sur la qualité des formations nous paraît inconcevable. De même, se former ne doit pas relever du parcours du combattant. Concrètement, nous préconisons une itération entre différents modes d'apprentissage : présentiel, médiation de groupes de pairs, e-learning, mooc, etc. Les mutations qui impactent profondément le travail nécessitent la mise en place de parcours d'apprentissage passant par les lieux où le renouvellement de la profession s'opère réellement. L'entretien de ce capital social est clé pour certaines professions où émergent des savoirs qui mettent du temps avant d'être théorisés.

Sylvie FONTLUPT

Votre rapport met l'accent sur l'accompagnement des parcours hybrides, et formule un certain nombre de préconisations dans l'accompagnement en formation de ces profils.

Judith HERZOG

En tout état de cause, le CPA va contraindre un certain nombre d'acteurs, qui sont aujourd'hui étrangers les uns aux autres, à collaborer. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour la réussite de ce dispositif.

Sylvie FONTLUPT

Le FIF PL a été pionnier en matière de formations innovantes, en accompagnement notamment le déploiement de l'e-learning. Etes-vous prêts à accompagner de nouveaux dispositifs ?

Stéphane FANTUZ

Naturellement. Le discours que nous venons d'entendre peut potentiellement représenter une « bombe sociale ». Nos habitudes sociales et relationnelles ont été révolutionnées, et tout le monde s'y est adapté. Au sein de l'entreprise, la révolution est totale.

Dans un premier temps, le lancement de l'e-learning par le FIF PL a suscité un certain scepticisme. Son modèle économique, reposant sur des engagements forfaitaires, diffère fondamentalement des formations en présentiel. De même, ce nouvel outil a des conséquences sur les temps de formation. Demain, faudra-t-il prendre en compte un webinaire de moins d'une heure ?

Nous proposons aujourd'hui des *blended* formations, autrement dit des parcours mêlant formations en présentiel et à distance, qui s'avèrent souvent très éloignées de la conception de la formation que se font les autorités de tutelle. Pourtant, elles traduisent une volonté d'adaptation en réponse à des contextes de carrière de plus en plus incertains.

Sylvie FONTLUPT

Comme les pouvoirs publics peuvent-ils accompagner les organismes financeurs de formation à s'adapter, et prendre en charge de nouveaux dispositifs tels que les webinaires ou les mooc ?

Judith HERZOG

Nous ne nous sommes pas posé la question en ces termes au cours de nos travaux. Je répondrai à titre personnel. Je constate que toutes les branches sont confrontées à des problématiques semblables. La force des modèles d'innovation des grands acteurs d'Internet est bien de tenir compte de leur écosystème. Dans une tendance à la désintermédiation, les corps intermédiaires doivent donc chercher leur positionnement dans la chaîne de valeur, et travailler à l'identification de nouveaux partenariats et au décloisonnement, afin de faire appel aux savoir-faire là où ils se trouvent.

Serge GARRIGOU

Finalement, la révolution numérique nous oblige à « apprendre à apprendre », en discernant les enjeux sur lesquels se concentrer, et ceux sur lesquels nous n'avons pas prise. Dans leur tentative de se situer dans une nouvelle culture digitale, les professionnels libéraux se posent notamment de nombreuses questions déontologiques.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Nadine HESNART, FNI, Vice-présidente de la section santé

Les infirmières utilisent quotidiennement des outils digitaux, et depuis un certain temps déjà. Nous nous y sommes formées, sans que cela passe toujours par une prise en charge.

Patrick ROUX, Président de la FNEP

Vous avez pointé une injonction contradictoire qui interroge à double titre. Il va falloir qualifier des personnes sur des techniques nouvelles, qui ne sont pas à la portée de tous, ce qui va entraîner la disparition d'un certain nombre de métiers. Que vont devenir ceux qui ne pourront pas suivre ? Le modèle social français pourra-t-il survivre longtemps dans ce contexte ? Les organisations professionnelles et pouvoirs publics ne doivent-ils pas réglementer pour anticiper cette évolution ?

Par ailleurs, vous avez évoqué les formations par itération, qui sont déjà proposées par des organismes de formation des professionnels libéraux.

Judith HERZOG

Les enjeux évoqués dans le rapport dépassent celui de la formation, puisqu'ils touchent à la protection sociale, à la relation entre travail et salaire, et non pas seulement à la capacité à « s'auto-entreprendre ». Notre modèle social néglige tout un pan de la création de valeur qui prévaut dans les sphères numériques, comme les « likes » par exemple.

Sylvie FONTLUPT

La notation par les usagers ne risque-t-elle pas d'accorder une part top importante à des critères contextuels ?

Judith HERZOG

La prise en compte de l'avis des bénéficiaires de formations me semble incontournable, *a fortiori* à l'heure numérique où Internet constitue un espace de parole libre.

Sylvie FONTLUPT

Les mooc ou webinaires sont-ils appelés à devenir des éléments qualifiants ?

Judith HERZOG

Il me serait difficile de vous répondre, mais la formation à distance ne permet pas de bénéficier d'une itération intelligible de progression dans le savoir. Pour autant, des personnes parviennent à développer seules leur propre savoir-faire, et elles doivent pouvoir le faire reconnaître, notamment lorsqu'elles sont issues d'un environnement précaire. La VAE le permet, mais seulement en partie, puisque la certification n'est pas forcément immédiatement valorisable dans la sphère numérique.

Bruno DARET, Directeur de l'IPTIC

N'ayez pas de vision réductrice des organismes de formation, qui ont connu des travers, mais ont su se remettre en question et faire preuve d'une réelle capacité d'adaptation. Ils doivent tenir compte de l'évolution numérique, et l'appréhender comme un moyen de valeur ajoutée supplémentaire, et non pas comme une fin en soi.

Stéphane FANTUZ

Je n'ai pas interprété les propos de Judith HERZOG comme une remise en question des capacités des organismes de formation, mais plutôt comme une interpellation face à l'évolution du paysage de formation, et des nouveaux usages qu'elle va consacrer.

Judith HERZOG

Absolument. Mon propos est d'appeler aux complémentarités nécessaires. Même les professions à la proue de la révolution numérique créent de la précarité, car tout le monde ne dispose pas du capital social pour s'y maintenir. Autrement dit, personne, ni les salariés, ni les organismes de formation, ne peut prétendre à l'autosuffisance dans ce paysage. Les organismes de formation doivent véritablement s'inscrire dans des démarches d'ingénierie de projet, d'interfaçage avec d'autres acteurs.

Sylvie FONTLUPT

La formation professionnelle est-elle un rempart pour repousser la perspective de l'« uberisation » ?

Serge GARRIGOU

Cette évolution peut poser des problèmes aux professions libérales entre les notions de service et de réseau. Toutefois, nous devons retenir des propos de Judith HERZOG qu'il va nous falloir, avec le numérique, appréhender véritablement une nouvelle culture.

Judith HERZOG

S'agissant de l'« uberisation », il existe un enjeu de fabrication de la négociation sur les critères d'évaluation de la prestation. Cette problématique se pose aux professions libérales, mais aussi à tous les utilisateurs de ces plateformes de services. Il va falloir imposer de la transparence sur le fonctionnement des algorithmes et des référencements.

Clôture de la Convention 2015

Stéphane FANTUZ, Président du FIF PL

Michel CHASSANG, Président de l'UNAPL

Au terme de cette deuxième convention, je constate que les incertitudes nous donnent matière à réflexion et à débat. Le FIF PL doit s'adapter et innover pour accompagner les professionnels libéraux, sachant que nous ne réussissons pas en un jour.

Ces évolutions doivent nous conduire à une remise en question permanente. Par exemple, la prise en charge des formations à travers la GED n'est-elle pas déjà dépassée ? Demain, une application mobile FIF PL pourra être un outil de notation, de suivi, etc.

S'agissant du CPF, le mot d'ordre est celui de l'appropriation. A nous d'être force de proposition. Du reste, cela vaut pour d'autres sujets, comme la transmission d'entreprise, qui concerne aussi les professions libérales.

Le mandat des membres du Bureau du FIF PL arrivera à échéance en juin. Je ne doute pas que le nouveau Bureau saura accompagner les changements qui lui seront nécessaires.

Michel CHASSANG

Nous sommes réunis ici car nous partageons la même conception de ce qu'est la profession libérale, qui reste attractive auprès des publics les plus jeunes. Notre paysage regroupe pas moins de deux millions d'actifs, qui apportent 10 % de la valeur ajoutée créée dans ce pays.

La vocation du FIF PL est d'encourager les professions libérales à se former, dans un contexte économies de plus en plus concurrentiel. Cette ambition est stratégique, notamment avec l'arrivée de nouveaux outils professionnels. L'urgence est de développer une formation professionnelle, mais surtout interprofessionnelle.

Un certain nombre d'initiatives récentes, comme les lois Macron ou Sapin 2 prévoient le « saucissonnage » de professions sous couvert d'une transposition de directive européenne, pourraient modifier le périmètre de nos professions. L'exigence de qualification est en train d'être mise à mal en Europe, et nos collègues artisans en font actuellement les frais.

Les professions libérales ne doivent pas prendre de retard sur les évolutions numériques. Les pouvoirs publics doivent les accompagner pour prendre au mieux ce virage de la dématérialisation. Nous commençons à peine à entrevoir les débouchés de l'intelligence artificielle, qui pourrait entraîner de grands bouleversements pour nos professions. Ne nous leurrions pas : certaines vont disparaître, ou du moins profondément muter.

Le numérique consacre l'émergence de parcours hybrides, moins linéaires qu'ils ne l'étaient jusqu'ici. Il est donc essentiel d'introduire des passerelles pour favoriser cette mobilité. C'est notamment l'ambition du CPF, qui s'attache à la personne et non pas à son statut.

Enfin, si ces évolutions numériques vont entraîner la disparition de certains métiers, elles en créeront d'autres. Encore faut-il qu'elles ne se traduisent pas par une dérégulation massive du travail et une paupérisation générale.

Document rédigé en temps réel par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com